

**Sujet :** [INTERNET] CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PORTEL/ENQUETE PUBLIQ. /AVIS - A L ATTENTION DE Monsieur LOUIS SERENE

**De :** "JL Brouillat" <jlbrouillat@numericable.com>

**Date :** 25/10/2019 11:30

**Pour :** <pref-photovoltaique-portel@aude.gouv.fr>

Monsieur,

N'ayant pas l'occasion de vous rencontrer en mairie de Portel, je me permets de vous communiquer mon avis sur le projet. Je le fais d'autant plus volontiers que le GFA que je représente était l'ancien propriétaire de la zone en cause, cédée en 2014.

Cette cession est intervenue parce qu'implicitement nous nous n'avions pas comme exploitant agricole l'utilité de la zone en cause, ni les moyens de la remettre en état. Mais mon souci, comme ceux des propriétaires qui m'ont précédé depuis 1733 était de préserver ce territoire, de le maintenir naturel, magnifique si vous le parcourez.

Cette vente est intervenue parce que justement le GFR des Garrigues s'était engagé, au moins moralement, à préserver les lieux, et même les rénover (bergerie du Courtalous), à l'utiliser principalement pour la chasse que nous ne pratiquons pas.

Aujourd'hui, avec ce projet gigantesque, 40 ha, mais dont l'emprise est plus grande avec tous les accès et dégagements nécessaires, je constate

- Ce projet s'implante au cœur d'un espace national protégé, dans un parc naturel régional.
- Il sera nécessaire de défricher sur au moins 60 ha un espace naturel qui s'est entièrement reboisé naturellement depuis le grand incendie de 1985 ; c'est à l'opposé de la préservation de la nature.
- Concernant l'exploitant, redon solar, les comptes publics consultables au greffe montrent à l'évidence qu'elle a une existence jeune, que sa comptabilité et ses profits sont pour le moins étonnants par rapport à son chiffre d'affaires et au nombre de ses employés (la construction de centrales ? la vente d'électricité ?), et qu'au bout de la durée prévue d'exploitation, quelles garanties autres que verbales sont elles apportées pour la remise en état des lieux.
- En un argument technique, les cellules solaires fonctionnent d'autant mieux que la température extérieure est faible.
- En raisonnant par l'absurde, si la production d'électricité était si vitale, pourquoi ne pas les implanter sur des zones libres comme les étangs de l'Ayrolles et de Peyriac ? la surface est au moins équivalente, l'accès aussi facile, et aucun arbre ne serait abattu.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma parfaite considération,

Jluc Brouillat  
GFA Domaine de Mattes, Portel.

---

J'utilise la version gratuite de [SPAMfighter](#) pour utilisateurs privés.  
Jusqu'à présent SPAMfighter a bloqué 2200 courriels spam.

Optimisez votre [PC trop lent](#)